

Fourniture de biens et / ou de services

ELECOMM LIMITED

1. Interprétation

1.1 Les définitions et règles d'interprétation ci-dessous appliquer dans ces termes.

Client: la personne, l'entreprise ou la société qui achète les biens et services à Elecomm Ltd.

Elecomm: Elecomm Limited, le fournisseur de Services soumis à ces conditions. Elecomm Limited est enregistrée sous le numéro d'entreprise 4838546. L'adresse de Elecomm est Unit 5, Nine Trees Trading Domaine, Morthen Road, Thurcroft, Rotherham, S66 9JG.

Site(s): le (s) lieu (x) où la livraison du Les services doivent avoir lieu.

Biens: tous les biens (c'est-à-dire les matériaux et les outils) nécessaire à Elecomm pour exécuter les Services ou comme indiqué dans la confirmation de commande.

Confirmation de commande: une confirmation écrite de Elecomm qu'il fournira les Services soumis à ces termes. Chaque confirmation de commande est un Contrat à part.

Services: les services expliquer dans la confirmation de la commande. Ce terme comprend les marchandises sauf si autrement indiqué.

Jours de travail: du lundi au vendredi hors jour ferrier.

Heures de travail: de 8h00 à 17h00 les Jours de travail.

1.2 Une référence à une loi particulière est une référence à celle-ci comme elle est en vigueur pour le moment en tenant compte de amendement, extension, application ou reconstitution et comprend toute législation subordonnée en vigueur en vertu de celui-ci.

1.3 Les mots au singulier incluent le pluriel et dans le pluriel inclut le singulier.

1.4 Une référence à un sexe comprend une référence à l'autre sexe.

1.5 Les en-têtes de condition n'affectent pas l'interprétation de ces conditions.

2. Application des termes

2.1 Sous réserve de toute modification en vertu de la clause 2.3 chaque confirmation de commande se fera selon ces conditions à l'exclusion de tous les autres termes et conditions (y compris les termes et conditions que le client prétend s'appliquer à tout commande d'achat, confirmation de commande,

spécification ou autre document).

2.2 Aucune conditions générales approuvées, livrées avec ou contenue dans la commande d'achat du Client, confirmation de commande, spécification ou autre document fait partie du contrat entre les parties simplement à la suite de ce document étant référencé.

2.3 Ces conditions s'appliquent à toutes les ventes de Elecomm et toute variation de ces conditions et toutes représentations concernant les Services n'auront aucun effet sauf sou accord expressément écrit et signé par le directeur de Elecomm. Le consommateur reconnaît qu'elle ne s'est appuyée sur aucune déclaration, promesse ou représentation faite ou donnée par ou au nom de Elecomm qui n'est pas figurant dans la confirmation de commande. Rien dans Cette condition exclut ou limite la responsabilité de Elecomm pour interprétation frauduleuse.

2.4 Chaque commande ou acceptation d'un devis de Services par le Client de la part de Elecomm sera réputé être une offre du Client d'acheter des Biens et / ou Services soumis à ces conditions.

2.5 Aucune commande passée par le Client ne sera réputée être accepté par Elecomm jusqu'à ce qu'une reconnaissance écrite de la confirmation de commande est émis par Elecomm ou (si plus tôt) Elecomm livre les Biens ou commence les Services au consommateur.

2.6 Le Client s'assurera que les termes de sa commande et toutes les spécifications applicables sont complètes et précis.

2.7 Tout devis est donné sur la base qu'aucun contrat entrera en vigueur jusqu'à ce que Elecomm envoie une confirmation de commande au client. Tout le devis est valable pour une période de 30 jours uniquement à partir de sa date, à condition qu'Elecomm ne l'ai pas déjà retiré.

3. Description

3.1 La quantité et la description des services doivent être comme indiqué dans la confirmation de commande.

3.2 Tous les échantillons, dessins, éléments descriptifs, spécifications et publicité publiées par Elecomm et toutes descriptions ou illustrations contenues dans Publication des catalogues ou brochures

de Elecomm sont publiés dans le seul but de donner une idée approximative des Biens et / ou Services décrit en eux. Ils ne font pas partie –de la Confirmation de commande et ce n'est pas une vente par échantillon.

4. Livraison

- 4.1** Sauf si indiqué contrairement dans la confirmation de commande, la livraison des marchandises aura lieu sur le site où les services doivent être exécutés.
- 4.2** Toutes les dates spécifiées par Elecomm pour la livraison des Biens et / ou le début des Services sont censées être une estimation et le délai de livraison ne doit pas être rendu essentiel par notification. Si aucune date n'est spécifiée, la livraison doit avoir lieu dans un délai raisonnable.
- 4.3** Sous réserve des autres dispositions des présentes conditions, Elecomm ne sera pas responsable de toute perte directe, indirecte ou consécutive (les trois termes incluent, sans limitation, la perte économique pure, la perte de bénéfices, la perte d'activité, l'épuisement de clientèle et les pertes similaires), les coûts, dommages, charges ou dépenses causés directement ou indirectement par tout retard dans la livraison des Biens et / ou le début des Services (même s'ils sont causés par la négligence de Elecomm), et aucun retard n'autorise le Client à résilier ou annuler la confirmation de commande, sauf si ce délai dépasse 180 jours.
- 4.4** Si, pour une raison quelconque, Elecomm n'est pas en mesure de livrer les marchandises à temps parce que le client n'a pas fourni les conditions du site, instructions, documents, licences ou autorisations appropriées:
- (a)** Le risque lié aux marchandises est transféré au client (y compris pour les pertes ou dommages causés par Négligence de Elecomm);
 - (b)** Les Marchandises seront réputées avoir été livré; et
 - (c)** Elecomm peut stocker les marchandises jusqu'à leur livraison, après quoi le client sera responsable de tous les coûts et dépenses connecté (y compris, sans limitation, le stockage et l'assurance); et
 - (d)** Le Client sera responsable de tous les frais et dépenses raisonnablement encourus en conséquence de cette non-livraison.
- 4.5** [Le Client devra fournir sur le Site et à ses frais un équipement adéquat et approprié et une main d'œuvre pour le chargement / déchargement des biens.]

5. Contrôle des changements

- 5.1** Au cours de la réalisation des Services définis dans une Confirmation de Commande, il peut apparaître que des modifications de la Confirmation de Commande soit nécessaires. Des modifications peuvent être suggérées par l'une ou l'autre des parties. Elecomm évaluera l'impact de tout changement et fournira des détails écrits au client (par exemple, frais supplémentaires, changement d'horaire). L'avis d'ajout / modification fera partie de la confirmation de commande.
- 5.2** Sous réserve des clauses 5.3 et 7.4 ci-dessous, Elecomm n'est pas tenue d'effectuer une modification tant que l'avis de modification n'a pas été autorisé.
- 5.3** Si, au début des Services, Elecomm constate que la clause 2.6 ne s'applique pas, Elecomm doit utiliser le processus décrit à la clause 5.1 pour informer le Client de tout changement pertinent. Afin de s'assurer que le projet ne soit pas retardé en l'absence de réponse de l'avis de modification émis en vertu de la clause 5.3 sera réputé accepté par le Client 3 jours après la prestation.

6. Risk/Titre

- 6.1** Les Marchandises sont aux risques et périls du Client pour le temp de la livraison. Les Services sont aux risques et périls du Client dès leur exécution.
- 6.2** Le Client doit protéger le Site à tout moment tout au long de la fourniture du Service. En outre, le Client indemniser et dégagera Elecomm de toute perte, dommage, coût ou réclamation résultant d'une violation de cette clause. Cela peut inclure, mais sans s'y limiter, la perte ou le vol de l'équipement de Elecomm sur le site.
- 6.3** La propriété des Biens ne sera pas transférée au Client tant que Elecomm n'aura pas reçu intégralement (en espèces ou en fonds compensés) toutes les sommes qui lui sont dues au titre de:
- (a)** Le service; et
 - (b)** Toutes les autres sommes dues ou devenues dues à Elecomm par le Client sur tout compte.
- 6.4** Jusqu'à ce que la propriété des Biens soit passée au Client, le Client doit:
- (a)** Détenir les marchandises sur une base fiduciaire Dépositaire de Elecomm;
 - (b)** Stocker les Biens (sans frais pour Elecomm) séparément de tous les autres biens du Client ou de tout tiers de manière à ce qu'ils restent facilement identifiables en tant que propriété de Elecomm;

- (c) Ne pas détruire, altérer ou masquer toute marque ou emballage d'identification sur ou en relation avec les Biens; et
- (d) Maintenir les Marchandises dans un état satisfaisant et les garder assurés au nom de Elecomm pour leur plein prix contre tous les risques à la satisfaction raisonnable de Elecomm. Sur demande, le client doit produire la police d'assurance à Elecomm.
- 6.5** Le client peut revendre les marchandises avant que la propriété ne lui soit transférée uniquement conditions suivantes:
- (a) Toute vente sera effectuée dans le cours normal des affaires du Client au plein marché valeur; et
- (b) Une telle vente sera une vente de la propriété d'Elecomm pour le compte du Client et le Client agira en tant que mandant lors d'une telle vente.
- 6.6** Le droit du client à la possession des marchandises prend fin immédiatement si:
- (a) Le Client a une ordonnance de mise en faillite prononcée contre lui ou conclut un arrangement ou une composition avec ses créanciers, ou profite d'une autre manière d'une disposition légale actuellement en vigueur pour le soulagement des débiteurs insolubles, ou (en tant que personne morale) convoque une réunion de créanciers (formelle ou informelle), ou entre en liquidation (volontaire ou obligatoire), sauf une liquidation volontaire solvable à des fins de reconstruction ou de fusion, ou à un séquestre et / ou un gestionnaire, un administrateur ou un séquestre administratif nommé de son l'engagement ou une partie de celui-ci, ou des documents sont déposés auprès du tribunal pour la nomination d'un administrateur du Client ou un avis d'intention de nommer un administrateur est donné par le Client ou ses administrateurs ou par un détenteur de charges flottantes éligible (tel que défini au paragraphe 14 de l'annexe B1 de la loi sur l'insolvabilité de 1986), ou une résolution est adoptée ou une requête est présentée à un tribunal pour la liquidation client ou pour l'octroi d'une ordonnance administrative à l'égard du Client, ou toute procédure relative à l'insolvabilité ou à l'insolvabilité éventuelle du Client est engagée; ou
- (b) Le Client subit ou permet que toute exécution, légale ou équitable, soit prélevée sur sa propriété ou obtenue contre lui, ou ne respecte pas ou n'exécute aucune de ses obligations en vertu des présentes conditions ou de tout autre contrat entre Elecomm et le Client, ou n'est pas en mesure de payer ses dettes au sens de l'article 123 de l'Insolvency Act 1986 ou le Client cesse ses activités; ou
- (c) Le Client encombre ou facture de quelque manière que ce soit les Biens.
- 6.7** Elecomm a le droit de récupérer le paiement des Biens, même si la propriété de l'un des Biens n'a pas été transférée à Elecomm.
- 6.8** Le Client accorde à Elecomm, à ses agents et employés une licence irrévocable à tout moment pour pénétrer dans tous les locaux où les Marchandises sont ou peuvent être stockées afin de les inspecter ou, lorsque le droit de possession du Client a pris fin, de les récupérer.
- 6.9** Si Elecomm n'est pas en mesure de déterminer si des Marchandises sont les marchandises pour lesquelles le droit de possession du Client a pris fin, le Client sera réputé avoir vendu toutes les marchandises du type vendu par Elecomm au Client dans l'ordre dans lequel elles ont été facturé au Client.
- 6.10** À la résiliation de la confirmation de commande / du contrat, quelle qu'en soit la cause, les droits d'Elecomm (mais pas les droits du client) contenus dans cette condition 6 resteront en vigueur.
- ## 7. Prix
- 7.1** Le prix des services sera aux tarifs en vigueur pour les services ou comme indiqué dans la confirmation de commande.
- 7.2** Le prix des Services s'entend hors taxe sur la valeur ajoutée et tous frais ou charges en sus de ceux indiqués dans la confirmation de commande.
- 7.3** Le prix des Services sera sujet à révision et les augmentations de tarifs seront notifiées au Client et s'appliqueront aux Confirmations de Commande en cours. Le prix des Biens peut également être augmenté dans des circonstances où le prix des matières premières ou d'autres coûts d'approvisionnement (tels que les coûts de main-d'œuvre et de sous-traitance) sont augmentés au-delà du contrôle raisonnable d'Elecomm.
- 7.4** Lorsqu'une confirmation de commande convient sur un prix fixe ou sur une base de temps et de matériel, le travail en dehors des heures de travail pour exécuter les services sera un supplément au tarif d'Elecomm en dehors des heures de travail. Un avis de modification n'est pas nécessaire pour valider ces frais (voir clause 5).
- ## 8. Payment

8.1 Le paiement du prix des Biens et Services est dû en livres sterling 30 jours à partir de la date de facture.

8.2 Le facteur temps est un élément essentiel pour le paiement

8.3 Aucun paiement ne sera considéré avoir été reçu tant que Elecomm n'aura pas reçu les paiements validés.

8.4 Si un montant dû à Elecomm n'est pas payé en totalité à la date d'échéance (clause 8.1), Elecomm aura le droit (sans préjudice de tout autre droit ou recours) de suspendre le Service jusqu'à ce que le paiement soit effectué en totalité. Elecomm donnera au Client un préavis d'au moins 3 jours ouvrables de la suspension. En outre, Elecomm a droit à un paiement juste et raisonnable des frais encourus résultant de la suspension.

8.5 Le client doit effectuer tous les paiements dus en vertu du contrat en totalité sans déduction, que ce soit par voie de compensation, demande reconventionnelle, escompte, abattement ou autrement, sauf si le client dispose d'une ordonnance judiciaire valide exigeant un montant égal à cette déduction à payer par Elecomm au client.

8.6 Si le client ne paie pas à Elecomm toute somme due en vertu de la confirmation de commande, le client est tenu de payer des intérêts à Elecomm sur cette somme à compter de la date d'échéance pour le paiement au taux annuel de 4% au-dessus du taux de base de prêt de temps à l'heure de Lloyds TSB Bank PLC, qui s'accumulent quotidiennement jusqu'à ce que le paiement soit effectué, avant ou après tout jugement. Elecomm se réserve le droit de réclamer des intérêts en vertu de la loi de 1998 sur le paiement tardif des dettes commerciales (intérêts).

9. Qualité

9.1 Lorsque Elecomm n'est pas le fabricant des Biens, Elecomm s'efforcera de transférer au Client le bénéfice de toute garantie accordée à Elecomm. Les garanties énoncées dans la condition 9.2 ne s'étendent pas aux pièces, matériaux ou équipements non fournis par Elecomm.

9.2 Elecomm le garantit que (sous réserve des autres dispositions des présentes conditions);

9.2.1 Dans le cas des marchandises, à la livraison, Les marchandises doivent:

- (a)** Être exempt de défauts de matériaux et de fabrication;
- (b)** Correspondent à leur spécification au moment

de la livraison; et

(c) Être raisonnablement apte à tout usage particulier pour lequel les Biens sont achetés si le Client en a fait part par écrit à Elecomm et que Elecomm a confirmé par écrit qu'il est raisonnable pour le Client de s'appuyer sur les compétences et le jugement de Elecomm.

9.2.2 Dans le cas des Services, Elecomm exécutera les Services avec un soin et des compétences raisonnables.

9.3 Elecomm ne sera pas responsable d'une violation de l'une des garanties dans la condition 9.2 à moins que:

- (a)** le Client notifie par écrit le défaut à Elecomm et, si le défaut résulte d'un dommage en transit au transporteur, dans les 3 jours suivant le moment où le Client découvre ou aurait dû découvrir le défaut; et
- (b)** Elecomm a une possibilité raisonnable après avoir reçu l'avis d'examen de ces marchandises et le client (si Elecomm le demande) retourne ces marchandises lorsque cela est possible à la place d'affaires de Elecomm pour que l'examen y ait lieu.

9.4 Elecomm ne sera pas responsable d'une violation de l'une des garanties de la condition 9.2 si:

- (a)** Le Client utilise à nouveau ces Marchandises après avoir donné cet avis; ou
- (b)** Le défaut résulte du fait que le client n'a pas suivi les instructions orales ou écrites de Elecomm concernant le stockage, l'installation, la mise en service, l'utilisation ou la maintenance des marchandises ou (s'il n'y en a pas) les bonnes pratiques commerciales; ou
- (c)** Le Client modifie ou répare ces Produits sans le consentement écrit de Elecomm.

9.5 Sous réserve des conditions 9.3 et 9.4, si l'une des marchandises n'est pas conforme à l'une des garanties de la condition 9.2, Elecomm réparera ou remplacera à sa discrétion ces marchandises (ou la pièce défectueuse) ou remboursera le prix de ces marchandises au pro taux de rata à condition que, si Elecomm le demande, le client doit retourner les marchandises ou la partie de ces marchandises qui est défectueuse

9.6 Si Elecomm se conforme à la condition 9.5, elle n'aura aucune autre responsabilité en cas de violation de l'une des garanties de la condition 9.2 à l'égard de ces biens à Elecomm.

9.7 Toute marchandise remplacée appartient à

Elecomm jusqu'à son paiement intégral.

10. Limitation de responsabilité

10.1 Sous réserve des clauses 4, 5 et 9, les dispositions suivantes définissent l'intégralité de la responsabilité financière de Elecomm (y compris toute responsabilité pour les actes ou omissions de ses employés, agents et sous-traitants) envers le Client en ce qui concerne:

- (a) Toute violation de ces conditions;
- (b) Toute utilisation faite ou revente par le Client de l'un des Biens, ou de tout produit incorporant l'un des Biens; et
- (c) Toute représentation, déclaration ou acte délictueux, y compris la négligence découlant du contrat ou en relation avec celui-ci.

10.2 Toutes les garanties et conditions implicites par la loi ou la 'common law' (à l'exception des conditions impliquées par l'article 12 de la 'Sale of Goods Act 1979') et / ou l'article 2 de la 'Supply of Goods and Services Act 1982') sont, dans toute la mesure du possible, permise par la loi, exclue du contrat.

10.3 Rien dans ces conditions n'exclut ou ne limite la responsabilité d'Elecomm:

- (a) Pour la mort ou des blessures causées par la négligence de Elecomm; ou
- (b) En vertu de l'article 2 (3), 'Consumer Protection Act 1987'; ou
- (c) Pour toute question pour laquelle il serait illégal pour Elecomm d'exclure ou de tenter d'exclure sa responsabilité; ou
- (d) Pour fraude ou fausse interprétation frauduleuse.

10.4 Sous réserve des conditions 10.2 et 10.3:

- (a) La responsabilité totale de Elecomm en matière contractuelle, délictuelle (y compris la négligence ou le manquement à une obligation légale), les fausses interprétation, la restitution ou autrement, découlant de l'exécution ou de l'exécution envisagée du contrat sera limitée au prix du contrat; et
- (b) Elecomm ne sera pas responsable envers le Client de toute perte économique pure, perte de profit, perte d'activité, l'épuisement de clientèle ou autrement, dans chaque cas, que ce soit direct, indirect ou consécutif, ou de toute réclamation d'indemnisation indirecte quelle qu'en soit la cause (quelle qu'en soit la cause) qui découlent du contrat ou y sont liés.

11. Mission

11.1 Elecomm peut attribuer ces termes ou une partie de ceux-ci à toute personne, entreprise ou entreprise.

11.2 Le Client n'est pas autorisé à céder ces conditions ou une partie de celles-ci sans l'accord préalable écrit d'Elecomm.

12. Force Majeure

Elecomm se réserve le droit de différer la date de livraison ou d'annuler la confirmation de commande ou de réduire le volume des marchandises commandées par le client (sans responsabilité envers le client) si elle est empêchée ou retardée dans la poursuite de ses activités en raison de circonstances indépendantes de la volonté d'Elecomm, y compris, cas de force majeure, actions gouvernementales, guerre ou urgence nationale, actes de terrorisme, manifestations, émeute, troubles civils, incendie, explosion, inondation, épidémie, lock-out, grèves ou autres les conflits du travail (liés ou non à la main-d'œuvre de l'une ou l'autre des parties), ou les restrictions ou retards affectant les transporteurs ou l'incapacité ou le retard dans l'approvisionnement en matériaux adéquats ou appropriés, à condition que, si l'événement en question continue pendant une période continue supérieure à ??? Jours, le Client a le droit de notifier par écrit à Elecomm de résilier le

13. Resilisation

13.1 Une confirmation de commande individuelle prendra fin à la livraison des marchandises et / ou à l'achèvement du service et au paiement intégral. De plus, chaque partie peut résilier une confirmation de commande particulière en donnant à l'autre un préavis d'au moins 7 jours

13.2 À la résiliation (quelle qu'en soit la cause), Elecomm aura droit au paiement de tout le temps engagé (sur la base d'un taux d'heures-homme) jusqu'à l'expiration de l'avis de résiliation et des dépenses. Le Client devra également payer les autres coûts (y compris les matériaux achetés et la location d'outils) contractés dans le cadre de Services toujours soumis à l'atténuation.

13.3 En plus des droits de résiliation conformément à la clause 13.1, chaque partie peut résilier immédiatement une confirmation de commande par notification écrite à l'autre: -

- (a) Commet une violation de ces conditions qui, dans le cas d'une violation susceptible de

recours, n'auront pas été corrigées dans les 30 jours suivant la réception par l'autre d'un avis de la partie innocente identifiant la violation et exigeant sa réparation.

- (b) Est incapable de payer ses dettes ou de procéder à une liquidation obligatoire ou volontaire (autrement que dans le but de procéder à une reconstruction ou à une fusion de telle manière que la société issue de cette reconstruction ou fusion si une autre entité juridique accepte d'être liée et assume les obligations de la partie concernée en vertu de ces termes ou composés avec ou convoque une assemblée de ses créanciers ou a un séquestre ou un gestionnaire ou un administrateur nommé ou cesse pour toute raison de poursuivre ses activités ou prend ou subit une action similaire de l'avis de la partie qui donne un préavis signifie que l'autre peut ne pas être en mesure de payer ses dettes.

- 13.4** La résiliation d'une confirmation de commande pour quelque raison que ce soit n'affectera pas les droits acquis des parties découlant de quelque manière que ce soit des présentes conditions à la date de résiliation et en particulier le droit de réclamer des dommages-intérêts contre l'autre et toutes les dispositions qui sont exprimées pour survivre à ces conditions restera en vigueur

14. General

- 14.1** Chaque droit ou recours de Elecomm en vertu des présentes conditions est sans préjudice de tout autre droit ou recours de Elecomm quelle soit mentionné dans ces termes et conditions ou pas.

- 14.2** Si une disposition de ces conditions est jugée par un tribunal, un tribunal ou un organe administratif compétent comme totalement ou partiellement illégale, invalide, nulle, nulle, non exécutoire ou déraisonnable, elle doit, dans la mesure de cette illégalité, invalidité, nullité, nullité la capacité, l'inapplicabilité ou le caractère déraisonnable seront réputés séparables et les autres dispositions des présentes conditions et le reste de ces dispositions resteront pleinement en vigueur.

- 14.3** L'échec ou le retard d'Elecomm dans l'application ou l'application partielle d'une disposition des présentes conditions ne doit pas être interprété comme une renonciation à l'un de ses droits en vertu de ces conditions.

- 14.4** toute renonciation par Elecomm à toute violation ou tout manquement en vertu de toute disposition des présentes conditions par le client ne sera

pas considérée comme une renonciation à toute violation ou manquement ultérieur et n'affectera en aucune manière les autres conditions.

- 14.5** Les parties à ces conditions n'entendent pas qu'une clause soit exécutoire en vertu de la loi de 1999 sur les contrats (droits des tiers) par toute personne qui n'y est pas partie.

15. Disputes

- 15.1** Les parties s'efforceront de résoudre toutes disputes découlant de ou se rapportant à ces conditions par le biais de négociations entre les cadres supérieurs des parties qui ont le pouvoir de les régler.

- 15.2** Si le problème n'est pas résolu par voie de négociation, les parties tenteront de résoudre le différend de bonne foi par le biais d'une procédure de règlement extrajudiciaire des différends (RED), comme recommandé aux parties par le Center for Dispute Resolution.

- 15.3** Si l'affaire n'a pas été résolue par une procédure ADR dans les 30 jours suivant l'ouverture de cette procédure, ou si l'une des parties ne participe pas à une procédure ADR, le différend est tranché par la High Court of England and Wales et les parties soumettent à sa compétence exclusive pour

- 15.4** Ces conditions sont régies par les lois de l'Angleterre au Pays de Galles.

16. Communication

- 16.1** Toutes les communications entre les parties concernant ces conditions doivent être écrites et remises en main propre ou envoyées par courrier prépayé de première classe ou envoyées par fax :

(a) (En cas de communication à Elecomm) à son siège social ou à toute autre adresse qui sera notifiée au Client par Elecomm; ou

(b) (dans le cas des communications au Client) au siège social du destinataire (s'il s'agit d'un Elecomm) ou (dans tous les autres cas) à toute adresse du Client mentionnée dans tout document faisant partie du Contrat ou toute autre adresse qui sera notifiée à Elecomm par le Client.

- 16.2** Les communications sont réputées avoir été reçu:

(a) En cas d'envoi par courrier prépayé de première classe, deux jours (hors samedi, dimanche et jours fériés et bancaires) après l'envoi (hors jour d'affichage); ou

(b) Si livré en main propre, le jour de la livraison; ou

(c) Si envoyé par fax un jour ouvrable avant 16h00, au moment de la transmission et sinon le jour ouvrable suivant.

16.3 Les communications adressées à Elecomm seront marquées à l'attention de M. Paul Mansell.

Les parties acceptent ces conditions et signent ci-dessous pour les confirmer.

Signé pour et au nom du

[CLIENT]

Nom du Client

Adresse du Client

.....

Nom du signataire

(Print)

Signature

Date

Signé pour et pour Elecomm Limited

Date

